

Numéro Marketing - 070

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE (1). Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

Téléphonie vocale

Les numéros marketing sont des numéros virtuels routés vers une ou plusieurs destinations prédéfinies en fonction de différents critères comme la langue, l'origine de l'appel, le jour et l'heure de l'appel, un menu vocal ou la combinaison de ces critères.

Pour les numéros 070, Proximus collecte l'argent auprès des utilisateurs finaux appelant depuis un numéro belge. L'argent collecté est intégralement versé au titulaire du numéro.

Pour un 070, l'appelant paie sur base d'un tarif unifié pour tous les opérateurs pour autant qu'il appelle depuis un réseau belge fixe ou mobile appliquant les mêmes tarifs d'interconnexion que Proximus.

Le niveau de rétribution lié à un numéro donné est de 0.15€/min ou 0.30€/min selon le choix du titulaire du numéro. Le niveau de rétribution correspond au tarif appliqué à l'appelant.

Outre les frais de location du Numéro Marketing, le titulaire du numéro est également facturé pour le trafic lié au numéro, et ce en fonction de la durée, de l'origine de l'appel, de sa destination, et de l'utilisation des différentes options de routage. Un Numéro marketing est toujours lié à un Plan tarifaire. Le prix des appels (setup + prix/min) dépend en outre du volume d'appel.

A chaque plan tarifaire correspond une souscription mensuelle égale au crédit d'appel lié à ce plan tarifaire. Le crédit d'appel non utilisé est reporté une fois au mois suivant.

Le titulaire du numéro, et donc le fournisseur de service, est soumis au code de conduite régissant les numéros 070 et 090x : <http://www.proximus.be/codedeconduite>

Prix

Abonnement mensuel (en €, HTVA)

- Si le numéro est lié à un Plan Tarifaire au niveau numéro :
 - Souscription par numéro (aussi valable comme crédit d'appel) : € 40 /mois
 - Souscription au plan tarifaire : inclus
 - Le crédit d'appel est consommé sur base du plan tarifaire Packline

- Si le numéro est lié à un Plan Tarifaire au niveau client :
 - Tarif applicable pour tous les 070 du client.
 - Souscription par numéro : € 12.5 /mois
 - Souscription au plan tarifaire (1 par client) (aussi valable comme crédit d'appel): 500, 2000 ou 5.000€/mois

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- Le crédit d'appel est consommé sur base du plan tarifaire Corporate 500, 2000 ou 5000 suivant le choix du client.

Tarifs liés à la consommation (en €, HTVA) :

- Le crédit d'appel est consommé sur base du plan tarifaire choisi par le client.
- Une fois le crédit d'appel entièrement consommé, les appels supplémentaires sont facturés sur base du même plan tarifaire.
- Prix des appels en fonction du plan tarifaire choisi (le tarif est exprimé par minute, mais appliqué par seconde) :

Pour un numéro avec niveau de rétribution à 0,15€/min

Packline	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0315	0,0590	0,0455
F2M	0,0275	0,0765	0,0675
M2F	0,0260	0,1545	0,1450
M2M	0,0215	0,1720	0,1670

Corporate 500	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0315	0,0590	0,0455
F2M	0,0275	0,0765	0,0675
M2F	0,0260	0,1545	0,1450
M2M	0,0215	0,1720	0,1670

Corporate 2000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0245	0,0460	0,0355
F2M	0,0205	0,0640	0,0575
M2F	0,0190	0,1420	0,1350
M2M	0,0150	0,1595	0,1570

Corporate 5000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0225	0,0420	0,0325
F2M	0,0185	0,0600	0,0545
M2F	0,0170	0,1375	0,1320
M2M	0,0125	0,1555	0,1540

Pour un numéro avec niveau de rétribution à 0,30€/min

Packline	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0315	0,0765	0,0630
F2M	0,0275	0,0940	0,0850
M2F	0,0260	0,1830	0,1735
M2M	0,0215	0,2010	0,1955

Corporate 500	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
---------------	-----------	--------------------------	------------------------

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

F2F	0,0315	0,0765	0,0630
F2M	0,0275	0,0940	0,0850
M2F	0,0260	0,1830	0,1735
M2M	0,0215	0,2010	0,1955

Corporate 2000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0245	0,0600	0,0495
F2M	0,0205	0,0780	0,0715
M2F	0,0190	0,1670	0,1600
M2M	0,0150	0,1845	0,1825

Corporate 5000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0225	0,0545	0,0450
F2M	0,0185	0,0725	0,0670
M2F	0,0170	0,1615	0,1555
M2M	0,0125	0,1790	0,1780

- Pour les appels faisant usage de menus ou message vocaux, un supplément de 0,0250 €/min est appliqué au prix par minute.

Frais fixes additionnels de Programmation (prix en €, HTVA)

- Traduction simple : € 20 par traduction
- Traduction complexe : sur devis

Durée, renouvellement et résiliation

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle. En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)